Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20201204-40-2020-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

26 novembre 2020

Date de la réunion :

4 décembre 2020

N°40.2020

Objet de la délibération :

Administration Générale – Autorisation donnée au Président pour ester en justice

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **4 décembre 2020**

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 4 décembre, à 15H00,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Philippe.AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : le Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion donne compétence au conseil d'administration pour décider de toute action en justice.

Pour autant, le conseil d'administration peut, par délibération, autoriser le Président à ester en justice.

Aussi, en cas d'urgence avérée, pour défendre les intérêts du centre de gestion, le Président sollicite l'autorisation du Conseil d'Administration pour ester en justice et faire appel à un avocat en cas de besoin.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'autoriser, en cas d'urgence avérée, pour défendre les intérêts du centre de gestion, le Président sollicite l'autorisation du Conseil d'Administration pour ester en justice et faire appel à un avocat en cas de besoin,

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20201204-40-2020-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 4 décembre 2020

Le Président,

Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : 9/12/2020
Exécutoire le : 9/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE